



SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT **PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS** **POUR AVIS SUR SON PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

Contexte Général

La Communauté de communes du Sud-Artois est un territoire principalement rural avec des caractéristiques spécifiques qui lui sont propres. Ces caractéristiques incluent une agriculture prédominante qui a vu ses paysages évoluer en raison de l'intensification de la productivité agricole, notamment en ce qui concerne les sols et la biodiversité. De plus, le remembrement des exploitations agricoles et l'urbanisation diffuse ont façonné un paysage d'« open field », où les ceintures de prairies des villages ont progressivement cédé la place à l'urbanisation ou à la conversion en terres labourables. Les élevages que ce soit pour la production laitière ou sa viande contribuait à la lutte contre les inondations des zones habitées. Or leur diminution notoire contribue à l'aggravation du risque.

Population et Accessibilité

Malgré son caractère essentiellement rural, la population de la région reste présente, bien que vieillissante. Le territoire n'est pas en proie à une désertification profonde. De plus, il est situé à proximité de grands centres urbains tels qu'Arras et Amiens, et est desservi par d'importants axes de communication, y compris des autoroutes, des routes départementales, des voies ferrées et un canal.

Ressources Naturelles et Environnement

Un aspect crucial du territoire est l'abondance de ses eaux de nappe, qui alimentent les régions environnantes. Cela suscite un intérêt marqué pour la préservation de cette ressource, notamment en vue des défis posés par le changement climatique. Il y a toutefois une vigilance à porter sur le problème de rendement des réseaux vieillissants (fuites).

Objectifs du PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) prévu pour ce territoire intégrera des objectifs classiques tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des transports, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'air et la réduction de la pollution. Il ne manquera pas de prendre en compte l'évolution de l'agriculture et de l'élevage, qui constituent une composante majeure de l'économie locale. En particulier, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, notamment l'éolien et la méthanisation, repose en grande partie sur la nature agricole du territoire. Il faut néanmoins être prudent quant à la méthanisation, si celle-ci nécessite au préalable d'arroser le maïs pour le mettre dans le méthaniseur. Ce n'est pas positif pour le climat.

Un oubli de taille : les BOIS DURIEUX, 70 ha plantés en 1999 par le département du PdC sur les communes de Bertincourt, Neuville, Bourjonval et Vélou. Outre l'impact paysager important, la lutte contre les inondations et la fixation du carbone, la conduite forestière de ces plantations permet, grâce aux coupes de dépressage, de produire du bois de chauffage de qualité notamment pour les personnes de ce secteur en précarité énergétique (cf. partenariat avec AIR à Ervillers).

Forme de la Démarche et de la Présentation

Il est important de noter que la démarche et la présentation des documents liés au PCAET sont à la fois pragmatiques et pédagogiques. Il s'agit en effet d'un document fouillé et dense qui traite nécessairement de beaucoup de sujets. Les scénarios tendanciels et de conformité réglementaire sont déjà analysés et évalués, ce qui facilite la compréhension. De plus, la structure répétitive des incidences et des recommandations contribue à la lisibilité des enjeux. L'approche globale du scénario final est exigeante mais logique et pragmatique.

Participation et Co-construction

L'élaboration des documents s'est déroulée dans une démarche de co-construction, avec la volonté d'associer les différents partenaires et acteurs du territoire. Des ateliers ont été constitués pour l'élaboration du plan d'action, réunissant 15 à 20 personnes par atelier, ainsi qu'une session de travail avec 15 partenaires. Bien que la participation soit considérée comme importante, elle pourrait être étendue pour engager l'ensemble de la population du Sud-Artois dans la concrétisation du plan d'action jusqu'en 2050. Un constat déjà formulé par le Conseil de Développement sur le projet de PCAET de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le Plan d'Action

Le plan d'action découle naturellement du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Il est présenté sous forme de fiches pédagogiques, fournissant systématiquement le contexte et les références, le descriptif, les vigilances environnementales, les objectifs chiffrés et qualitatifs, le pilotage de l'action et les indicateurs de suivi.

Cependant, il est essentiel de souligner que de nombreuses actions nécessitent une gestion et un pilotage par la collectivité. Cela soulève des questions quant aux capacités financières et techniques de la collectivité pour assurer cette animation territoriale active et urgente. Des besoins spécifiques en personnel sont identifiés, notamment pour la mobilité active, la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement de l'agroforesterie et des énergies renouvelables.

Pour illustrer ce propos, on note les besoins suivants :

- un(e) chargé(e) de mission mobilités actives pour les modes alternatifs aux déplacements motorisés,
- un poste pour l'exemplarité dans la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- un poste pour le développement de l'agroforesterie et de plantation de haies,
- un poste pour la préparation du territoire au développement des énergies renouvelables.

Cela impose donc une reconversion partielle, une réorientation de postes et la création de nouveaux au sein de la CCSA pour animer ce dispositif.

Néanmoins, les partenariats sont assez bien identifiés avec les moyens théoriques (ou espérés ?) qui les accompagnent.

Cela met l'accent encore plus sur l'importance de la qualité de l'animation communautaire pour les mobiliser.

Questions et Recommandations

- PCAET détaillé – Recommandations :

- ✓ Prioriser les actions avec des temporalités claires pour 2030 puis 2050 (cibler une réduction de 55% des émissions de GES d'ici 2030 et viser la neutralité climatique en 2050) ;
- ✓ Il y a intérêt à faire ressortir, dans le PCAET, les actions les plus profitables au territoire à l'horizon 2030 et à se positionner principalement sur l'opérabilité sans occulter les autres actions. En effet, certaines actions sont nécessaires mais auront des effets sur le long terme (à l'horizon 2050).
- ✓ Détailler les objectifs quantifiés annuellement pour les actions afin de faciliter le suivi de la progression.

- Scénarios ALTERRA – Question :

Pourquoi ne pas s'être appuyé sur les 4 archétypes du GIECC, à l'instar de l'ADEME ou de la CUA ?

- Adaptation au Réchauffement Climatique – Recommandation :

Creuser ce sujet crucial, compte tenu des défis du territoire des Hauts de France (eau, agriculture, tempêtes, argiles gonflantes, infrastructures, réseaux, ...).

- Pays d'Artois - Recommandation :

Clarifier les articulations entre le PCAET de la CCSA avec ceux des autres EPCI du territoire du Pays d'Artois, notamment concernés par différents sujets.

- Co-construction et Appropriation - Questions :

- Comment l'appropriation des enjeux de ce PCAET par la population est-elle assurée ?

C'est l'élément le plus important au regard du CoDev pour en assurer la réussite pleine et entière.

Le grand public ne souhaite pas un document « fourre-tout » de type catalogue qui - au final - se révélerait invisible pour eux.

Sans que cela soit un reproche, il a fallu 5 à 6 ans pour établir ce document. Le réchauffement climatique va très vite et les lois s'intensifient et vont s'intensifier d'ici 2050 pour permettre d'atteindre la neutralité carbone.

Aussi ce PCAET - à peine sera-t-il adopté - qu'il devra être révisé au vu des évolutions et des nouveaux bilans chiffrés.

Il est primordial que ce document fasse l'objet d'une appropriation par les citoyens et par les acteurs économiques.

Aussi la responsabilité de la communauté de communes est de réussir à rendre festif les objectifs à atteindre.

Certes, la communauté de communes a embarqué notamment les scolaires et les représentants d'associations ce qui est très bien. Mais il est important, une fois le PCAET adopté, de contribuer à son assimilation par toute la population en allant sur le terrain du festif.

Si les acteurs, citoyens ou acteurs économiques, adhèrent aux objectifs du PCAET, cela ne peut se faire que dans la joie. Cela est très important pour en faire un succès.

- Comment assurer la dynamique opérationnelle des acteurs, en particulier concernant les citoyens ?

Ce n'est pas facile de faire changer les habitudes.

Il est important d'utiliser ce levier de « la vie des sols » car son impact sur le climat est considérable et parfois sous-estimé.

La biodiversité agit sur le climat (absorption GES) et sur l'accessibilité à la ressource en eau (infiltration des eaux de pluie).

Le départ à la retraite d'un nombre conséquents d'agriculteurs pourrait peut-être permettre le changement des pratiques et il serait bon que la communauté de communes accompagne les nouveaux agriculteurs et les nouveaux modes de culture.

Le risque de tous ces départs en retraite est de voir le regroupement des terres pour l'agrandissement d'exploitations existantes.

Conclusion et Mutualisation des PCAET

En conclusion, il est clair que la mise en œuvre du PCAET nécessitera une approche pragmatique, pédagogique et un fort engagement de la collectivité. La qualité de l'animation communautaire sera essentielle pour mobiliser les partenariats identifiés et atteindre les objectifs du plan. Il sera nécessaire d'utiliser toutes les formes de vulgarisation permettant à la population de s'approprier les objectifs et les actions pour les concrétiser. Il y a lieu de mobiliser toutes les ressources et les partenaires sur le sujet, notamment le CoDev et l'UFC Que Choisir Artois qui pourrait, avec ses Rendez-vous Conso, apporter sa contribution à ce programme.

De plus, il est fortement recommandé de mutualiser les actions du PCAET de la CCSA, notamment avec la Communauté Urbaine d'Arras, en raison de la solidarité existante en matière d'eau et de production d'énergies renouvelables. Cette collaboration permettra une utilisation plus efficace des ressources et des synergies entre les collectivités. En matière d'eau, les prélèvements étant exclusivement faits dans la nappe phréatique, celle-ci ne connaît pas les limites administratives des collectivités. Il en est de même pour la production d'énergies renouvelables. Le principal intérêt de la production d'énergies est d'avoir la possibilité de la consommer sur place, notamment pour alléger la facture des opérateurs traditionnels. Il paraît donc particulièrement pertinent et utile de faire concorder les actions de ces deux collectivités.